



EXPEDITION

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE ONZE AOUT.

A la requête de :

L'administration des douanes et droits indirects, représentée par son Directeur général, domicilié à IVRY-SUR-SEINE (94), 2, mail Monique Maunoury, représentée par Maître Bruno PICARD, Avocat au Barreau de Paris, 7, rue de Sèvres, 75006 PARIS ;

Agissant en vertu :

De divers avis de mise en recouvrement,

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 9 juillet 2020.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal Judiciaire de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour à AUBERVILLIERS (93), 15 à 17, rue du Commandant l'Herminier à l'effet de procéder à la description des droits et biens immobiliers appartenant à Monsieur CHIANG et formant :

- Lots n° 150 au n° 152 ;
- Lot n° 153 ;
- Lot n° 161 ;
- Lot n° 162 ;
- Lot n° 163 ;
- Lot n° 170.

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation comportant au rez-de-chaussée un ensemble de locaux commerciaux NP MARCHE.

Sur place, j'ai rencontré le responsable du magasin, à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, cette personne qui s'exprime difficilement en français a contacté son responsable par téléphone et m'a donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en conséquence à la description des locaux :

Ils se composent de :

Un local à usage de magasin, dont le sol est carrelé, qui prend jour par une vitrine et une porte vitrée.

Dans ce local, une porte donne sur la façade arrière.

Au fond du local à gauche, il existe un cabinet d'aisances intérieur, dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau.

La personne que j'ai rencontrée m'a indiqué qu'il existait aussi des caves et deux petits locaux attenants, mais qu'il n'y avait pas accès, auxquels je n'ai pu accéder.

Joint par téléphone, le responsable du magasin m'a déclaré qu'il occupait les lieux en vertu d'un contrat de location-gérance, et qu'il allait me l'adresser.

Malgré mes demandes réitérées par mail, je n'ai pu obtenir ce document.

J'ai par ailleurs pu connaître le nom du syndic de la copropriété qui est le Cabinet SEGINE, 2, rue de Châteaudun à PARIS 9^{ème}.

Postérieurement à mes opérations, il a été procédé aux métrés et divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE
PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE
DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ





Annexé à mon procès-verbal de constat

11/01/2023

